

PROJET DE LOI

adopté

le 6 mai 1986

N° 116
SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance du 25 août 1924, telle qu'amendée par le protocole de modification du 23 février 1968, fait à Bruxelles le 21 décembre 1979.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 322 et 365 (1985-1986).

Article unique.

Est autorisée la ratification du protocole portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance du 25 août 1924, telle qu'amendée par le protocole de modification du 23 février 1968, fait à Bruxelles le 21 décembre 1979 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 6 mai 1986.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Nota : voir le document annexé au n° 322 (1985-1986), Sénat.